

## Sortie KARTING - METZ KART INDOOR



**Le dimanche 17 mars 2024  
à Jouy-Aux-Arches**

avec en option, une pause déjeuner

« Aux 3 Brasseurs »

*(un apéritif + un plat)*

**Tarif unique aide du CSE déduite adulte et enfant de 16 à 25 ans\* : 30 €**

Réservé aux ouvrants et ayants droit

**OPTION REPAS « Aux 3 brasseurs » : 10 € à souscrire au moment  
de l'inscription.**

*Tarif de base sans aide : 90 € (115 € avec repas).*

**Le prix comprend : 10 minutes d'essai, 2 relais de 15 minutes soit, 40 minutes de roulage  
par participant, l'équipement y compris la cagoule obligatoire  
ainsi qu'un pot à l'issue de la course.**

**Le programme pourrait être amené à changer en fonction du nombre d'inscrits.  
Les équipes seront formées en fonction de l'effectif sur place.**

POINT VALEUR D'AIDE



**Rendez-vous place à 09 h 30**

**Inscription dès à présent à l'accueil du CSE et ce, jusqu'au vendredi 09 février 2024.**

# Journée BRUXELLES en Liberté

Le samedi 18 mai 2024

Venez découvrir ou redécouvrir Bruxelles à votre rythme durant toute une journée, « la belle », capitale de la Belgique et siège des institutions européennes.

**Tarif unique aide CSE déduite, réservé  
aux ouvriers et ayants droit**

**10 € (Tarif public 44 €)**



**Ce prix comprend les transferts aller et retour Hagondange – Bruxelles en autocar « grand tourisme ».**

**Déroulé :**

- **Départ à 06 heures du parking du CSE,**
- **Journée libre,**
- **Retour à 20 heures depuis BRUXELLES pour une arrivée dans la soirée.**

**Inscription dès à présent à l'accueil du CSE et ce, jusqu'au lundi 18 mars 2024**

**- A noter pour ces deux sorties :**

- Elles disposent d'un nombre de places limité. Un tri, selon les nouvelles règles PVA du CSE sera réalisé à la date butoir en cas de demandes d'inscriptions trop importantes. Inversement, une base minimum est requise pour les réaliser.
- Les tarifs enfants jusqu'à 18 ans inclus\* sont basés sur l'année de naissance. Le tarif enfant de 18 à 25 ans\*\* concerne les enfants à charge ayant le statut d'étudiant non rémunéré ou de chômeur non indemnisé (le tarif adulte aidé est appliqué sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une attestation de Pôle Emploi récente < 2 mois).
- La convocation aux sorties vous parviendra par mail, donc veillez à bien nous transmettre votre adresse électronique ou à nous signaler sa modification, lors de votre inscription.
- Aucun remboursement n'est possible en cas d'annulation non remplacée. Par ailleurs dans ce cas, la règle en vigueur est appliquée et l'aide du CSE vous sera facturée en supplément de votre participation, en tant que « frais d'absence ».